

## Procès verbal de la séance du 08 mars 2024

Le vendredi 08 mars 2024 à 20h00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de HAAS Francis.

<b>Nombre de membres en exercice : 9</b>	<b>Présents :</b> HAAS Francis, AUBRY Eric, PREVOT Dominique, WOERNER Fabien, HONORÉ Reynald, MARQUIS Jean-Paul, PARADIS Jean-Pierre, SAÏ Benoît, THIAVILLE Marie-Bénédicte
<b>Présents : 9</b>	<b>Représentés :</b>
<b>Votants : 9</b>	<b>Absents et excusés :</b>

Secrétaire de la séance : WOERNER Fabien

### Ordre du jour :

*Approbation du compte-rendu de la séance précédente*

#### / DELIBERATIONS

- \* Vote du compte de gestion
- \* Vote du compte administratif
- \* Lieu de retrait suite à la suppression d'un poste d'enseignant
- \* Restructuration des écoles

#### / INFORMATIONS DIVERSES

- \* Étude des budgets 2024 proposés selon restructuration avec affectation du résultat
- \* Suivi avec l'Alsacienne de restauration (problème de menus mal équilibrés sur la semaine)
- \* Utilisation de serviettes en tissus pour la cantine.
- \* Questions diverses

### Approbation du Procès-verbal de la séance précédente :

*Le Comité Syndical approuve le procès-verbal avec 9 voix Pour.*

## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL :

### N° DE\_2024\_001 - Vote du Compte de Gestion 2023

→ *Résultat du vote : adoptée / Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Refus : 0*

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire.

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

### **N° DE\_2024\_002 - Vote du Compte Administratif 2023**

→ **Résultat du vote : adoptée / Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Refus : 0**

Après que le Président se soit retiré, les membres du conseil syndical votent le compte administratif 2023 du SRPI LEPANGES PREY DEYCIMONT dont la balance s'établit comme suit :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 225 851.65 €

Recettes : 291 314.66 €

(dont reprise résultat excédentaire antérieur de 39 999.48 €)

Résultat de fonctionnement : 65 463.01 €

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

Dépenses : 15 106.43 €

(dont reprise résultat déficitaire antérieur de 4 686.58 €)

Recettes : 6 858.11 €

Résultat d'investissement : -8 248.32 €

**EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 57 214.69 €**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le Compte de Gestion de l'exercice 2023 et **AUTORISE** le Président à le signer et le valider à la trésorerie

---

### **N° DE\_2024\_003 - Lieu de retrait suite à la suppression d'un poste d'enseignant**

→ **Résultat du vote : adoptée / Pour : 8 / Contre : 0 / Abstention : 1 / Refus : 0**

A la demande de Madame Valérie DAUTRESME, Directrice académique des services de l'éducation nationale des Vosges, le conseil syndical doit se positionner sur le lieu de retrait d'un emploi d'enseignant.

Etant donné que le poste le plus récent, parmi les enseignants et hors personnels protégés, se trouve à la maternelle de Lépages sur Vologne, le Président propose de retenir l'école maternelle de Lépages sur Vologne comme lieu de retrait.

---

### **N° DE\_2024\_004 - Restructuration des écoles**

→ **Résultat du vote : adoptée / Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Refus : 0**

Suite au retrait d'un poste d'enseignant à la rentrée 2024 il ne restera plus que quatre classes pour trois écoles.

Vu l'approbation de Mme Lallement, directrice de Lépages, et de Mme Weber, directrice de Deycimont, pour le regroupement des 4 classes au sein de l'école élémentaire de Lépages sur Vologne au bénéfice des enfants et de l'équipe éducative,

Vu également la forte hausse de certaines dépenses de fonctionnement,

Monsieur le Président souhaite que le conseil syndical se positionne sur la restructuration des classes selon les choix suivants :

1<sup>er</sup> choix : garder les trois écoles.

2<sup>ème</sup> choix : supprimer la classe de maternelle de Lépanges.

3<sup>ème</sup> choix : supprimer la classe de Deycimont

4<sup>ème</sup> choix : regrouper toutes les classes dans l'école de Lépanges.

Après consultation, le Conseil syndical décide que :

- suite à la fermeture dès la rentrée 2024/2025 du dernier poste d'enseignante sur l'école maternelle et la reprise des élèves de maternelle par Mme Lallement, exerçant ses fonctions de directrice à l'élémentaire de Lépanges, d'office, il n'y aura donc plus de classe dans le bâtiment de la maternelle à la prochaine rentrée 2024/2025.

- le déménagement et la réorganisation de la maternelle devant se faire correctement, le déplacement de la classe de Deycimont sera étudié à la rentrée 2025/2026.

---

## **Informations diverses**

- Étude des budgets 2024 proposés selon restructuration avec affectation du résultat
- Suivi avec l'Alsacienne de restauration (problème de menus mal équilibrés sur la semaine)
- Utilisation de serviettes en tissus pour la cantine

Fin de la séance à 22h30

HAAS Francis  
Président de séance

WOERNER Fabien  
Secrétaire de séance